

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 octobre 2025 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 2 octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle du Conseil à MOUZEIL, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 11

Nombre de délégués participant au vote : 10

Titulaires présents :

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI, Guillaume NIEL

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER,

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU (pouvoir de Daniel PAGEAU), Sylvie FEILLARD (pouvoir de Roseline VALEAU),

Elus Ligné : Déborah JOURDON

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Roseline VALEAU, Suzanne LELAURE,

Elus Le Cellier : Michael DAVID, Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : Damien LE BRESTEC

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Sylvie LE MOAL, Eugénie MBILEMBI BOMODO

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Aurélie VASSAULT DUVAL, Maurice PERRION, Anita MENET

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

N°08.10.2025-02 : BESOINS EN EMPLOI TEMPORAIRE ET SAISONNIER 2026

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée :

Les services d'accueil de loisirs et périscolaires du SIVOM du secteur de Ligné font régulièrement face à des accroissements d'activité et des effectifs, le matin, le soir et le mercredi.

Par ailleurs, dans le cadre des activités proposées durant les périodes scolaires par les structures ALSH et jeunesse, il est nécessaire de recruter des personnels pour faire face aux besoins liés aux accroissements saisonniers d'activité.

Compte-tenu de ces éléments il y a donc lieu de créer :

- 3 emplois temporaires non-permanents pour les structures ALSH et périscolaires « Graine de loustic » à Mouzeil et « l'île aux enfants » à Ligné selon les modalités suivantes :

Service	Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Volume horaire
ALSH/Périscolaire	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2026	3	Adjoint d'animation	Animateur	1 400h

- 8 emplois saisonniers pour les structures ALSH et périscolaires « graine de loustic » à Mouzeil et « l'île aux enfants » à Ligné selon les modalités suivantes :

Service	Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Volume horaire estimatif
ALSH	Vacances Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2026	8	Adjoint d'animation	Animateur	1050 h (idem 2025)

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. Conformément à l'article 1-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988 « *Le montant de la rémunération est fixé par l'autorité territoriale en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.* »

Il est précisé que le recrutement d'agents temporaires ou saisonniers devra s'inscrire dans un objectif de maîtrise de la masse salariale et que les tableaux ci-dessus exposés récapitulent un plafond d'emploi qui seront mobilisés en fonction d'une analyse précise des besoins des services.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23 1° ;

Vu l'exposé des motifs,

Vu l'avis du bureau sivomal du 24 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 11	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- Décider pour l'année 2026 la création d'emplois non permanents liés à un accroissement temporaire d'activité figurant sur les tableaux ci-dessous exposés :
- 3 emplois temporaires non-permanents pour les structures ALSH et périscolaires « Graine de loustic » à Mouzeil et « l'île aux enfants » à Ligné selon les modalités suivantes :

Service	Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Volume Horaire
ALSH/Périscolaire	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2026	3	Adjoint d'animation	Animateur	1400 h (2025 : 1400 2024 : 1765 h)

- 8 emplois saisonniers pour les structures ALSH et périscolaires « graine de loustic » à Mouzeil et « l'île aux enfants » à Ligné selon les modalités suivantes :

Service	Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Volume horaire estimatif
ALSH	Vacances Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2026	8	Adjoint d'animation	Animateur	1049 h (idem 2025)

- Autoriser la Présidente ou son représentant à recruter le personnel contractuel occasionnel durant l'année 2025 chaque fois que cela sera nécessaire et de fixer le niveau de rémunération selon la nature des fonctions et l'expérience professionnelle.
- Dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

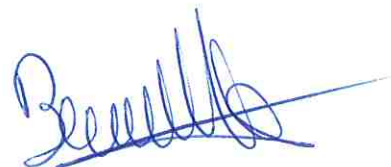
La Présidente

Anne-Marie CORDIER


 SIVOM du secteur de Ligné
 3 place de la Perretterie
 44 850 LIGNÉ
 Tel : 02.51.12.20.04
 accueil@sivomligne.fr

La secrétaire de séance

Stéphanie BERITAULT



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 13/10/2025



ID : 044-244400669-20251008-08102025_02-DE